

Panneaux touristiques de direction – routes principales

Les panneaux touristiques de direction (panneaux TD) posés le long des routes principales comportent des renseignements concernant une attraction touristique ou des services offerts par une entreprise touristique et indiquent aux automobilistes les sorties à prendre pour s'y rendre. Des critères sont définis afin de déterminer l'admissibilité d'une entreprise à faire installer un tel panneau. L'installation de ce type de panneau n'est permise que le long des routes à accès limité de niveau I ou II et doit se faire dans les limites de l'emprise de la route. L'emplacement exact des panneaux est déterminé par le MTI, ils ne peuvent être installés que s'il y a suffisamment d'espace, car les panneaux indicateurs et de signalisation ont préséance.

Le format et la couleur des panneaux TD posés le long des routes principales sont uniformes, mais le propriétaire a le choix des symboles qui y figureront. La fabrication, l'installation et l'entretien des panneaux sont coordonnés par le MTI aux frais de l'exploitant de l'entreprise. Les coûts varient entre 7 000 \$ et 15 000 \$ par panneau, et ne comprennent pas l'entretien et les taxes.

